ÉBAUCHE DE LIGNES DIRECTRICES

Normes techniques sur le Tableau électronique canadien d'information sur le médicament (eTCIM).

Publication autorisée par la ministre de la Santé

Date d'adoption aaaa/mm/jj

Date d'entrée en aaaa/mm/jj

Canada

Direction générale des produits de santé et des aliments

26

Notre mission est d'aider les Canadiens et les Canadiennes à maintenir et améliorer leur état de santé Le mandat de la Direction générale des produits de santé et des aliments consiste à adopter une approche intégrée en matière de gestion des risques et des avantages pour les produits et les aliments liés à la santé :

Santé Canada

- en réduisant considérablement les facteurs de risque pour la santé de la population canadienne tout en maximalisant la sûreté que procure le système de réglementation des produits de santé et des aliments;
- en favorisant des conditions qui permettent aux Canadiens et Canadiennes de faire des choix sains et en leur donnant des renseignements afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées en ce qui a trait à leur santé.

27

28

2930

31

32 33

34

35

36 37

3839

40

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Also available in English under the title: [Electronic Canadian Drug Facts Table (eCDFT) Technical Standards]

41 **Avant-propos**

- 42 Les lignes directrices sont destinées à guider l'industrie et les professionnels de la santé sur la facon de se conformer aux
- 43 lois et aux règlements en vigueur. Elles servent également à fournir des conseils en matière d'examen et de conformité au
- 44 personnel, pour faire en sorte que les mandats sont mis en œuvre de manière équitable, uniforme et efficace.
- 45 Les lignes directrices sont des outils administratifs n'ayant pas force de loi, ce qui permet une certaine souplesse
- 46 d'approche. Les principes et les pratiques énoncés dans le présent document pourraient être remplacés par d'autres
- 47 approches, à condition que celles-ci s'appuient sur une justification adéquate. Il faut tout d'abord discuter d'autres
- 48 approches avec le programme concerné pour s'assurer qu'elles respectent les exigences des lois et des règlements
- 49 applicables.
- 50 Comme corollaire à ce qui précède, il est tout aussi important de noter que Santé Canada se réserve le droit de demander
- 51 de l'information ou des documents, ou de définir des conditions qui ne sont pas expressément décrites dans ces lignes
- directrices, afin de permettre au ministère d'évaluer adéquatement l'innocuité, l'efficacité ou la qualité d'un produit
- 52 53 thérapeutique. Santé Canada s'engage à justifier de telles demandes et à documenter clairement ses décisions.
- 54 Le présent document devrait être lu en parallèle avec l'avis d'accompagnement et les sections pertinentes des autres lignes
- 55 directrices qui s'appliquent.

TABLE DES MATIÈRES 2. EXIGENCES TECHNIQUES POUR LE TABLEAU ÉLECTRONIQUE CANADIEN 2.1.2 Directives concernant les désignations SiteWebdétenteurDINcanadien.ca/com)/nomdecommerce. ou 2.1.3 SiteWebdetenteurDINcanadien.ca(com)/recherche et DINholderwebsite.ca(com)/search, ou nomdecommerce.ca(com)/recherche et brandname.ca(com)/search......9 2.1.4 Directives pour les adresses SiteWebdetenteurDINcanadien.ca(com)/info ou nomdecommerce.ca(com)/info9 2.2.1 Code à barres 2D à la page d'un nom de marque ou pour l'accès à un eTCIM 2.3 Approches techniques pour l'accès à des eTCIM particuliers à l'aide des fonctions de

89	2.4.3 Utilisation du menu déroulant pour le modèle de nom de marque	17
90	2.4.4 Utilisation du modèle de contenu du eTCIM	17
91	2.4.5 Utilisation de photos/d'images/d'image de marque	18
92	2.5 Recours à un tiers	19
93 94	3. POINTS IMPORTANTS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION POUR LA PRÉPARATION DU eTCIM	19
95	3.1 Considérations relatives à l'accessibilité	19
96	3.2 Contenu autre que du texte	19
97	3.3 Caractéristiques sensorielles	20
98	3.4 Langue des parties	20
99	4. PROCESSUS DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE	21
100		
101		

1. INTRODUCTION

103	1.1	Obj	ectifs
-----	-----	-----	--------

102

113

119

104	L'objectif des	lignes directric	es sur les no	rmes techniques	du Tableau	électronique	canadien
10-	L objectif des	menos uncent	cs sur ics nor	incs teemingues	uu rabicau	Ciccuonique	Canadicii

- d'information sur le médicament est de fournir une orientation aux promoteurs d'un produit, aux
- 106 fabricants et aux détenteurs de permis (appelés « promoteurs » dans le présent guide) sur les
- 107 normes techniques de publication Web, y compris les conventions de désignation des URL
- « conviviales », la souplesse de mise en œuvre et l'utilisation d'autres technologies URL.
- 109 Le présent document appuie la mise en œuvre du Règlement sur l'étiquetage en langage clair
- pour les médicaments en vente libre, en décrivant les approches destinées à fournir aux
- consommateurs l'accès à l'information en ligne présentée sous forme normalisée et adaptée aux
- appareils mobiles qui peut facilement être trouvée, lue et comprise.

1.2 Énoncé de politique

- Le présent document décrit la façon dont la Direction générale des produits de santé et des
- aliments (DGPSA) de Santé Canada interprète la flexibilité qui permet l'utilisation d'une adresse
- URL pour les produits de catégorie IV et les rince-bouches et dentifrices telle que décrite dans le
- Guide des bonnes pratiques d'étiquetage et d'emballage pour les médicaments sans ordonnance
- 118 et les produits de santé naturels¹.

1.3 Portée et application

- Les produits de catégorie IV ainsi que les rince-bouches et dentifrices dont l'information sur
- 121 l'étiquette physique (décrite dans le GBPEE) est limitée doivent inclure soit un dépliant destiné
- aux consommateurs ou une adresse URL qui dirigera les consommateurs vers un tableau
- canadien d'information sur le médicament (TCIM). L'ajout d'une adresse URL est facultatif pour
- les produits qui comprennent un TCIM complet sur l'étiquette physique ou dans un dépliant. Le
- présent document décrit les paramètres de présentation d'un tableau type canadien d'information
- sur le médicament à l'intention du consommateur, par le biais d'une adresse URL dans un format
- eTCIM. La portée du présent document se limite aux normes techniques associées au eTCIM.
- 128 Ces lignes directives doivent être utilisées conjointement avec le GBPEE, le document
- d'orientation intitulé *Tableau d'information sur le médicament en vente libre* et les sections
- pertinentes d'autres règlements, documents d'orientation et politiques de Santé Canada
- applicables aux médicaments en vente libre. Le GBPEE décrit les spécifications de formatage
- que doivent utiliser les promoteurs ainsi que les dates de mise en œuvre détaillées pour les
- exigences liées au Tableau d'information.

Date d'adoption : yyyy/mm/dd; Date d'entrée en vigueur : yyyy/mm/dd

 $^{^1\} http://www.hc-sc.gc.ca/dhp-mps/pubs/medeff/_guide/2016-label-package-practices-pratiques-etiquetage-emballage-non/index-fra.php$

- Les présentes lignes directrices doivent être utilisées avec l'ensemble de la trousse de mise en
- cuvre, qui comprend des modèles et des feuilles de style pour l'affichage du TECIM sur les sites
- Web des promoteurs.

137 1.4 Contexte

- Le Règlement sur l'étiquetage en langage clair vise à améliorer l'usage sécuritaire des
- médicaments en rendant les étiquettes et les emballages de médicaments plus faciles à lire et à
- comprendre. En ce qui concerne les médicaments en vente libre et les désinfectants de lentilles
- de contact, le Règlement entrera en vigueur le 13 juin 2017 et imposera de nouvelles obligations
- aux promoteurs d'inclure un tableau normalisé d'information sur l'étiquette extérieure. À la suite
- 143 de vastes consultations avec l'industrie des médicaments en vente libre, une série de flexibilités
- progressives pour la conception, la présentation et le contenu est offerte aux promoteurs afin
- d'assouplir les exigences d'augmentation de la taille des emballages ou d'ajout d'étiquettes
- innovatrices pour se conformer au nouveau tableau d'information sur le médicament. Une de ces
- 147 flexibilités consiste à offrir aux consommateurs des liens aux produits de la catégorie IV ainsi
- qu'aux rinse-bouches et dentifrices au point d'utilisation, par le biais d'une adresse URL.
- Voici les principes à respecter pour rendre le TCIM normalisé accessible aux consommateurs par
- voie électronique :
- 151 Lisibilité
- Information factuelle/non promotionnelle
- Accessibilité
- Adaptation aux appareils mobiles
- Création à l'aide de normes ouvertes
- multilingues
- Uniformité

2. EXIGENCES TECHNIQUES POUR LE TABLEAU ÉLECTRONIQUE

159 CANADIEN D'INFORMATION SUR LE MÉDICAMENT

2.1 Conventions URL (Uniform Resource Locator)

- Le localisateur de ressources uniformes (URL), plus couramment connu sous le nom d'adresse
- Web, fait référence à une page Web et constitue un mécanisme d'accès à cette page.
- Une adresse URL eTCIM est une adresse URL imprimée sur l'étiquette physique d'un
- médicament en vente libre, qui dirige les consommateurs vers un endroit où ils peuvent voir un
- 165 TCIM complet. Pour être utile, l'adresse URL du eTCIM doit être :
- Conviviale : utiliser des mots plutôt qu'une série de chiffres ou de caractères alphanumériques aléatoires;
 - assez courte et facile à saisir par le consommateur dans un navigateur;
- bilingue.

170 **2.1.1 Choisir une convention URL pertinente**

- 171 Une multitude de conventions URL est fournie aux promoteurs pour tenir compte des diverses
- 172 réalités de marché et de logistique. Par exemple, même si le choix d'une marque de commerce
- dans l'URL peut convenir à certains produits, il pourrait ne pas être approprié pour d'autres en
- raison de la longueur et de la complexité d'un nom de marque contenant plusieurs noms
- 175 chimiques. Il existe six approches différentes pour choisir une convention d'appellation URL
- 176 appropriée :
- 1. SiteWebdetenteurDINcanadien.ca(com)/nomdemarque
- 178 2. SiteWebdetenteurDINcanadien.ca(com)/recherche et
- 179 SiteWebdetenteurDINcanadien.ca(com)recherche/ Canadian
- DINholderwebsite.ca(com)/search
- 3. SiteWebdetenteurDINcanadien.ca(com)/info
- 4. nomdemarque.ca(com)/tcim (en français) et brandname.ca(com)/cdft (en anglais)
- 5. nomdemarque.ca(com)/recherche and brandname.ca(com)/search
- 184 6. nomdemarque.ca(com)/info
- Les scénarios présentés dans le tableau ci-dessous doivent être pris en compte pour choisir une convention URL appropriée.

Scénario	Approche proposée
Le nom de la marque compte plus de 10 caractères	Utiliser une adresse URL « info » ou « recherche »
Le nom de la marque contient plusieurs ingrédients	Utiliser une adresse URL « info » ou « recherche »
Le nom SiteWebdetenteurDIN.ca(com)/recherche ou nomdemarque.ca(com)/recherche existe déjà	Utiliser l'adresse URL « info » ou tcim
il existe plusieurs variantes d'un médicament particulier (comme pour les enfants, diverses concentrations du médicament, etc.)	Utiliser l'URL « info »

2.1.2 Directives concernant les désignations

- 189 SiteWebdétenteurDINcanadien.ca/com)/nomdecommerce, ou
- 190 **nomdecommerce.ca(com)/tcim**

187

191 192 193	Ces approches sont considérées comme des approches par défaut. L'adresse utilise le nom de marque ou le nom du produit pour diriger le consommateur directement au eTCIM. Elle doit être utilisée si le nom de marque est relativement court (moins de 10 caractères) et facile à saisir.
194 195	Un exemple d'une telle adresse URL pourrait être : https://www. http://EntreprisedetenteurDIN.com/pastille
196 197	2.1.3 SiteWebdetenteurDINcanadien.ca(com)/recherche et DINholderwebsite.ca(com)/search, ou nomdecommerce.ca(com)/recherche et
198	brandname.ca(com)/search
199 200 201	La plupart des consommateurs connaissent bien la fonction de recherche et son mode d'utilisation. Cette approche est donc pertinente pour les noms de marque plus longs ou compliqués.
202 203	Voici des exemples d'une telle adresse URL : https://www.societepharma.com/recherche et https://www.marquepharma.ca/recherche
204 205 206 207 208	Il est important de noter que les résultats de recherche devraient comporter des adresses URL dans la langue pertinente. Elles devraient être bilingues ou dans la langue de recherche du consommateur. Par exemple, si le consommateur effectue des recherches en français, la page contenant le eTCIM du médicament recherché devrait inclure une adresse URL bilingue ou française.
209 210	2.1.4 Directives pour les adresses SiteWebdetenteurDINcanadien.ca(com)/info ou nomdecommerce.ca(com)/info
211 212	Cette option est idéale pour les marques comportant plusieurs gammes de produits. À l'aide de fonctions de recherche, cette approche offre plusieurs mécanismes pour avoir accès à un eTCIM.
213	Exemple d'une telle adresse URL : http://www.siteWebdetenteurDIN.ca/info
214 215 216 217 218	Il est important de noter que les résultats de recherche devraient comporter des adresses URL dans la langue pertinente. Elles devraient être bilingues ou dans la langue de recherche du consommateur. Par exemple, si le consommateur effectue des recherches en français, la page contenant le TECIM du médicament recherché devrait inclure une adresse URL bilingue ou française.
219	2.1.5 Choix d'URL pour les produits de marques privées
220	Pour les étiquettes de marques privées, il est recommandé d'utiliser l'approche axée sur la
221222	recherche, cà-d. SiteWebdetenteurDINcanadien.ca(com)/recherche ou CanadianDINholderwebsite.ca(com)/search.
223	2.1.6 Emplacement de l'adresse URL

- Les spécifications de format pour le eTCIM ne prescrivent pas d'emplacement particulier pour une adresse URL conviviale².
- 226 2.2 Utilisation de codes à barres à deux dimensions (2D)
- 227 Les produits de catégorie IV ainsi que les rinse-bouches et dentifrices dont l'information à
- 228 inscrire sur l'étiquette physique (décrite dans le GBPEE) est limitée doivent inclure soit un
- 229 dépliant destiné aux consommateurs ou une adresse URL qui dirigera les consommateurs vers un
- tableau canadien d'information sur les médicaments (TCIM). En plus d'une adresse URL, les
- promoteurs peuvent inclure un code à barres à deux dimensions. Toutefois, celui-ci ne peut se
- substituer à une adresse URL.
- 233 On entend par identification automatique et saisie des données (IASD) la méthode
- d'identification automatique des objets, la collecte de données à leur sujet et leur saisie
- 235 directement dans les systèmes informatiques, sans intervention humaine. Les codes à barres
- 236 représentent un exemple de cette technologie.
- 237 Les codes à barres à deux dimensions (2D) (p. ex. codes QR) contiennent des renseignements sur
- 238 un modèle 2D de carrés noirs et blancs. Ces modèles 2D sont en mesure de stocker plus
- d'information par surface d'unité qu'un code à barres unidimensionnel. Avec l'aide d'un
- 240 appareil de lecture, comme une application de lecture sur un téléphone mobile, le code à barres
- de la matrice 2D peut être converti en adresse URL d'un site Web. Les consommateurs peuvent
- ainsi accéder à un site Web sans avoir à saisir manuellement l'adresse URL dans un navigateur.
- 243 Si un promoteur choisit d'utiliser un code de matrice 2D, il doit tenir compte des
- 244 recommandations suivantes.

246

247

248

249

250

251

252

253

254

255

256

- L'information de l'identificateur automatisé ne peut se substituer à l'ensemble des renseignements qui doivent être inscrits directement sur les étiquettes intérieures et extérieures du produit.
- Les renseignements clés sur l'étiquette doivent être visibles et lisibles, même en présence des codes à barres de la matrice 2D.
- Les renseignements intégrés au code à barres de la matrice 2D doivent inclure uniquement l'information approuvée sur le produit; être de nature non promotionnelle et chercher à diriger le consommateur vers la page du nom de marque dans le eTCIM.
- Les renseignements du eTCIM accessible via un code à barres de la matrice 2D doivent être conformes aux exigences réglementaires.
- Les promoteurs doivent mettre en place des processus d'assurance de la qualité, y compris la vérification de l'exactitude (p. ex., le bon code à barres figure sur l'étiquette

Date d'adoption : yyyy/mm/dd; Date d'entrée en vigueur : yyyy/mm/dd

 $^{^2\} http://www.hc-sc.gc.ca/dhp-mps/pubs/medeff/_guide/2016-label-package-practices-pratiques-etiquetage-emballage-non/index_longdesc12-fra.php$

- pertinente) et la lisibilité des identificateurs automatisés sur les étiquettes de produits pour la santé.
 - Les promoteurs doivent veiller à ce que les consommateurs sachent que l'accès à des codes à barres 2D par leurs téléphones mobiles pourrait entraîner la communication ou la collecte de leurs renseignements personnels (p. ex., emplacement, achats, habitudes de dépenses). On conseille donc aux promoteurs de tenir compte de leurs obligations en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (LPRPDE).

2.2.1 Code à barres 2D à la page d'un nom de marque ou pour l'accès à un eTCIM

266 particulier

259

260

261

262

263

264

265

275

276

277

- Les promoteurs devraient envisager l'ajout d'une mention près du code à barres 2D pour signaler
- aux consommateurs ce qui se produit après la lecture du code à barres 2D, p. ex. « Balayer ce
- code pour aller à [ajouter l'image de l'adresse URL de la page] ».

270 2.2.3 Emplacement du code à barres 2D

- 271 Les spécifications sur le format du TCIM ne prescrivent pas d'emplacement particulier pour un
- 272 code 2D. Il importe toutefois de tenir compte des recommandations suivantes.
- L'emplacement du code à barres 2D devrait tenir compte de la lisibilité générale de
 l'étiquetage.
 - Le code à barres 2D ne doit pas nuire à la lisibilité de l'information obligatoire et être placé là où il aura une faible, ou aucune, incidence sur la lisibilité.
 - Il n'est pas recommandé d'inclure plus d'un code à barres 2D.

2.3 Approches techniques pour l'accès à des eTCIM particuliers à l'aide des

279 **fonctions de recherche**

280 **2.3.1 Page de recherche**

- 281 Lorsqu'une adresse URL n'est pas directement liée à un eTCIM particulier, les fonctions de
- 282 recherche doivent être utilisées pour diriger les consommateurs de façon intuitive et intégrée vers
- 283 l'information pertinente. Ce processus ne devrait pas nécessiter plus de trois « clics » et être doté
- d'au moins un mécanisme de navigation vers le eTCIM du produit donné, y compris la recherche
- de texte, le filtrage et un menu déroulant.
- 286 La page de recherche doit utiliser les formats d'adresse URL suivants :
- siteWebdetenteurDIN.ca(com)/recherche et DINholderwebsite.ca(com)/search, ou
- 288 nomdecommerce.ca(com)/recherche et brandname.ca(com)/search. L'autre formulation
- 289 acceptable est siteWebdetenteurDIN.ca(com)/info (le consommateur peut sélectionner
- 290 « Recherche » ou « Search » dans le menu).

Le contenu de la page de recherche doit être dans la langue pertinente. Il doit être bilingue ou dans la langue utilisée par le consommateur pour sa recherche. Par exemple, si le consommateur consulte le siteWebDetenteurDIN.ca(com)/recherche, le contenu devrait être affiché en français.

La principale page de recherche comprendra une recherche simple, comme la figure A.

- - Figure A: page de recherche

296

294

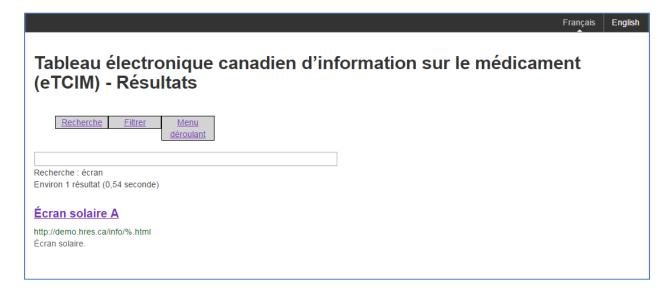
295



297 298

299

- Le consommateur peut chercher un nom de marque particulier et le système affichera le eTCIM qui constitue la meilleure correspondance.
- **Figure B :** page de résultat d'une recherche

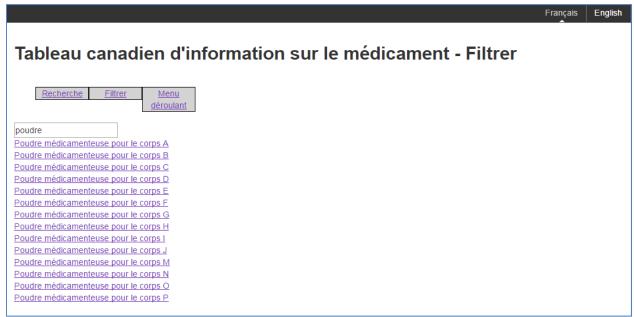


- Toute recherche devrait permettre l'accès à un eTCIM. La fonction de recherche doit chercher uniquement des eTCIM et non d'autre contenu ou d'autres renseignements du site Web de l'entreprise.
- 309 2.3.2 Filtrage par nom de marque
- 310 La page de filtre est accessible par l'adresse : siteWebdetenteurDIN.ca(com)/info ou
- 311 nomdemarque.ca(com)/info. Le consommateur peut sélectionner « Filtrer » ou « Filter » dans le
- 312 menu.
- La page du filtre fournira tous les noms de marque.
- 314 **Figure C**: fonction de filtrage



- 318 Le consommateur peut inscrire le nom de la marque recherchée dans la zone de texte; le système
- 319 filtrera la liste à l'aide de cette valeur.

320 **Figure D**: filtrage pour un nom de marque particulier



321 322

323

324

2.3.3 Menu déroulant pour le nom de marque

- La page de filtre est accessible à l'adresse : siteWebdetenteurDIN.ca(com)/info ou
- nomdemarque.ca(com)/info. Le consommateur peut sélectionner « Menu déroulant » ou « Drop
- 327 down».
- 328 Le consommateur peut sélectionner le nom de marque à partir d'un menu déroulant.
- 329 **Figure E :** menu déroulant



331 **Figure F**: sélection d'un nom de marque particulier à l'aide de la fonction de filtrage

	_				
	Français	English			
Tableau électronique canadien d'information sur le médicament (eTCIM) - Menu déroulant					
Recherche Filtrer Menu déroulant					
Nom de marque : ☐Dentifrice A ▼ Recherche					

332333

- 334 Le système affichera le eTCIM pour le nom de marque sélectionné, dès que le consommateur
- aura cliqué sur « Recherche » ou « Search ».

2.4 Gabarits de publication de la BOEW

- La Boîte à outils de l'expérience Web (BOEW) ³ est un cadre initial d'établissement de sites
- Web accessibles, utilisables, multilingues et pouvant être visualisés facilement sur appareils
- 339 mobiles.
- Chaque promoteur aura accès aux gabarits suivants de la BOEW :
- 341 Page de recherche
- 342 Page de résultats
- 343 Page de filtrage
- 344 Page du menu déroulant
- 345 Page de contenu du eTCIM
- 346 Conformément au GBPEE et au document d'orientation sur le Tableau d'information sur le
- 347 médicament en vente libre, le contenu du eTCIM doit être en langue simple et ne doit pas être
- combiné à des énoncés supplémentaires de nature promotionnelle non approuvés. Les fichiers
- modèles approuvés par Santé Canada doivent être utilisés pour les eTCIM.

350 **2.4.1** Utilisation du modèle de page de recherche

- La page de recherche comprend un bouton de saisie intitulé « Recherche » ou « Search ». Le
- 352 fichier HTML associé au bouton est :
- 353 <input value="Search" aria-label="Search" name="btnK" onClick="document.location.href='result.html';" type="submit">

³ La boîte à outils est disponible à l'adresse suivante : https://wet-boew.github.io/v4.0-ci/docs/start-fr.html *Date d'adoption : yyyy/mm/dd; Date d'entrée en vigueur : yyyy/mm/dd*

- La balise onClick doit être redirigée vers la véritable fonction de recherche qui effectuera la
- recherche du eTCIM pertinent. La portée du présent document n'englobe pas les moyens
- 356 technologiques à utiliser pour les mécanismes de recherche. Le promoteur est libre de choisir le
- langage de programmation (p. ex. .Net, LAMP, Java) ainsi que les outils technologiques (p. ex.,
- 358 ElasticSEarch, Solr, HubbleDoNet) à utiliser, le cas échéant.
- 359 Les résultats de la recherche doivent être fournis dans une page des résultats, comme le montre la
- 360 figure G.

362

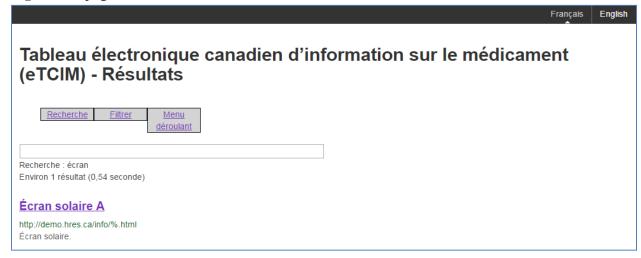
365

366

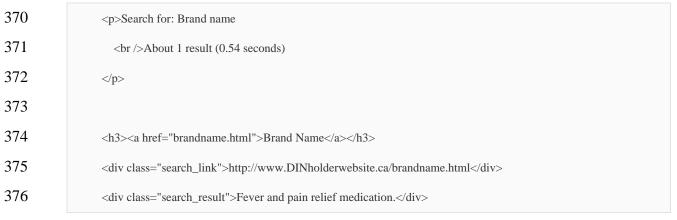
367

368

Figure G: page de résultats d'une recherche



- La page de résultats devrait fournir de façon dynamique les renseignements suivants :
- la valeur recherchée
 - le nombre de résultats (la durée de la recherche est optionnelle)
 - le nom de marque qui constitue le lien vers le eTCIM du nom de marque
 - l'adresse URL du eTCIM du nom de marque
 - le but du médicament
- 369 Voici un exemple de résultat dynamique :



- 377 **2.4.2** Utilisation du filtre pour le modèle de nom de marque
- La page de filtrage peut être générée de façon dynamique ou mise à jour manuellement au fur et
- à mesure que des changements sont requis.
- 380 Le code suivant doit être ajouté pour chaque eTCIM :
- 381 <div class="wrapper">Brand
- 382 name</div>

lorsque «brandname.html » constitue le nom du fichier HTML du eTCIM.

385

393

- Le code ajouté doit être dans le gs_lc0 gs_lc0, sous l'élément Intrant de la recherche.
- 387 Voici un exemple de contenu :

- 2.4.3 Utilisation du menu déroulant pour le modèle de nom de marque
- La page du menu déroulant peut être générée de façon dynamique ou mise à jour manuellement
- au fur et à mesure que des changements sont requis.
- 396 Chaque nom de marque doit comporter un élément Option qui précise :
- 397 * nom du fichier HTML du TECIM
- 398 * le nom de marque
- 399 Voici un exemple de contenu :

```
400
401
401
402
403

<select id="brand" class="entry-box"">
<option value"All">All</option>
<option value="brandname.html">Brandname</option>
</select>
```

- lorsque « brandname.html » est le nom de fichier HTML du TECIM et que « brandname » correspond au nom de marque.
- 406

407

2.4.4 Utilisation du modèle de contenu du eTCIM

- 408 Le modèle de contenu est utilisé afin de créer un eTCIM pour un nom de marque donné. La
- 409 version française et anglaise de chaque marque doit respecter les exigences établies pour le
- 410 eTCIM normalisé.
- Le champ « Date de modification » doit être mis à jour chaque fois que des changements sont
- 412 apportés.
- 413 Les pages de contenu peuvent être générées de façon dynamique ou mises à jour manuellement à
- 414 mesure que des changements sont requis.
- 415 Un clic sur le bouton de langue dans le coin supérieur droit doit permettre de basculer entre les
- versions française et anglaise du site.
- 417 2.4.1.1 Nom du médicament dans l'en-tête de la page
- Des énoncés supplémentaires non approuvés ne doivent pas être ajoutés au eTCIM. Le nom du
- 419 médicament peut être inscrit uniquement dans l'en-tête du eTCIM.
- 420 L'en-tête doit respecter le format suivant : « Tableau canadien d'information sur le médicament -
- NOM DE MARQUE », où le « NOM DE MARQUE » correspond au nom de spécialité (ou au
- 422 nom du produit, en l'absence d'un nom de marque).
- 423 **2.4.5** Utilisation de photos/d'images/d'image de marque
- Les promoteurs peuvent ajouter une image dans l'espace principal approuvé de l'emballage
- 425 (image de marque), sous le titre Tableau d'information sur le médicament NOM DE
- 426 MARQUE) de la page du TECIM, à condition que l'image soit exacte, véridique et non
- 427 trompeuse. Aucun autre contenu promotionnel sous forme de logos, de libellés ou d'images n'est
- 428 permis. Un exemple de l'utilisation de l'image de marque figure à la figure H.



2.5 Recours à un tiers

432

443

444

445

- 433 Dans certains cas, les détenteurs de DIN canadiens peuvent choisir de sous-traiter les services
- 434 d'un tiers pour héberger leurs eTCIM. Il est important de noter que la passation de marchés avec
- 435 un tiers pour héberger les TECIM ne modifie pas les obligations réglementaires du promoteur.
- 436 Celui-ci demeure responsable de s'assurer que leur TECIM est conforme aux règlements, peu
- 437 importe son emplacement ou l'hôte.
- 438 Le Règlement sur l'étiquetage en langage clair s'applique également au contenu d'un eTCIM
- 439 hébergé par un tiers. Cela signifie notamment que le tiers est assujetti aux règles sur l'image de
- 440 marque (p. ex., le eTCIM doit être exempt d'une image de marque ou d'un matériel
- 441 promotionnel autre que ce qui est prescrit) et sur la redirection (p. ex., les consommateurs
- 442 devraient être dirigés directement vers le eTCIM).

3. POINTS IMPORTANTS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION POUR LA PRÉPARATION DU eTCIM

3.1 Considérations relatives à l'accessibilité

- 446 L'accessibilité du contenu par tous les utilisateurs est un facteur important à prendre en
- 447 considération lors de la création de contenu Web. Même si une grande partie du modèle Web est
- 448 déjà accessible, il y a certaines considérations relatives au contenu dont il faut tenir compte pour
- 449 assurer l'accessibilité aux pages, conformément à la norme de niveau AA des Règles pour
- l'accessibilité des contenus Web (WCAG) du World Wide Web Consortium (W3C)⁴. 450

451 3.2 Contenu autre que du texte

- 452 Selon le principe WCAG 1.1.1 : « tout contenu non-textuel présenté à l'utilisateur a un
- 453 équivalent textuel qui remplit une fonction équivalente ».

⁴ http://www.w3.org/Translations/WCAG20-fr/

- L'image du produit, si elle est incluse dans le eTCIM, doit avoir un nom descriptif pour aider les
- consommateurs ayant une déficience visuelle. Cela se fait par l'identification pertinente de
- 1'image à l'aide d'une description appropriée, en utilisant la balise ALT dans le modèle. Voici
- 457 des exemples d'étiquetage approprié :
- 458 « Étiquette primaire de < nom complet du médicament> »
- 459 « Image de <nom de médicament /concentration > dans le contenant bleu »
- 460 « Image de <nom de marque> <nom de médicament> <taille> »

461 **3.3 Caractéristiques sensorielles**

- Selon le principe 1.3.3 de WCAG : « les instructions données pour la compréhension et
- 1'utilisation du contenu ne doivent pas reposer uniquement sur les caractéristiques sensorielles
- des éléments comme la forme, la taille, l'emplacement visuel, l'orientation ou le son. »
- Toute information transmise sur la page Web ne doit pas s'appuyer uniquement sur des indices
- visuels du genre :

- « comme indiqué ci-dessous »
 - « conformément à la section suivante »
- « tel que décrit dans le texte rouge »
- 470 L'information doit décrire de façon appropriée l'information ou fournir des liens de
- 471 programmation au contenu. Étant donné que l'emplacement du contenu peut varier,
- 1'identification fondée sur l'emplacement est à proscrire.
- 473 **3.4 Langue des parties**
- Selon le principe 3.1.2 de WCAG : « la langue de chaque passage ou expression du contenu peut
- 475 être déterminée par un programme informatique sauf pour un nom propre, pour un terme
- 476 technique, pour un mot dont la langue est indéterminée ou pour un mot ou une expression faisant
- partie du langage courant de la langue utilisée dans le contexte immédiat ».
- 478 Par défaut, le modèle comprend une étiquette linguistique au début de la page Web (la langue de
- la page, le principe WCAG 3.1.1). S'il n'y a pas de changement dans la langue, aucune autre
- 480 mesure n'est requise. Par contre, si une autre langue est utilisée n'importe où ailleurs dans le
- 481 modèle et qu'elle diffère de la langue de la page de base, elle doit être identifiée par
- 1'identificateur de langue approprié. Par exemple, la sélection de la langue française dans le
- 483 modèle anglais est la suivante :
- 484 Français
- La détermination de la langue permet aux lecteurs d'écran de prononcer correctement les mots
- 486 dans la langue prévue.

487 4. PROCESSUS DE PRÉSENTATION D'UNE DEMAN	IDE
---	------------

- 488 Au moment du dépôt d'une présentation, il devrait y avoir un signet pour l'adresse URL. Un
- 489 « TCIM normalisé » doit être remis au moment du dépôt pour le contenu de l'URL.
- 490 L'activation de l'adresse URL n'est pas requise au moment du dépôt de la présentation, mais elle
- doit être active dès la mise en marché du produit afin que les consommateurs puissent y accéder
- au moment de l'achat. L'adresse URL peut être activée uniquement après l'approbation du
- 493 « TCIM normalisé » par Santé Canada.
- 494 Il n'est pas nécessaire de remettre une présentation pour l'examen de l'adresse URL active.